

Administrateur-Délégué-Gérant

O. RANOLET

Administration, Impressions et Annonces, TEL. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35

Adresse Télégraphique: RANOLET HAVR

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF

R.-J. CASPAR - JORDAN

Secrétaire Général: TH. VALLÉE

Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.80

ANNONCES

AU HAVRE: BUREAU DU JOURNAL, 112, Leuq de Strasbourg.
A PARIS: L'AGENCE HAVAS, 6, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et Légales

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l' Eure, l'Oise et la Somme.....	7 Fr. 13 Fr. 25 Fr.		
Autres Départements.....	8 » 15 Fr. 28 »		
Union Postale.....	13 » 25 Fr. 45 »		

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans toutes les Bureaux de Poste de France

LA RÉPONSE DE M. WILSON A L'ALLEMAGNE

La demande d'armistice est renvoyée aux Alliés.
Les conditions seront telles que l'Allemagne ne pourra continuer la guerre.
Le Président refuse de traiter avec le roi de Prusse.

Washington, 24 octobre.

Le secrétaire d'Etat a remis aujourd'hui au chargé d'affaires de la Légation de Suisse à Washington, qui a assumé la représentation des intérêts allemands aux Etats-Unis, la note suivante:

Département d'Etat, 23 octobre 1918.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser réception de votre note du 22 courant, transmettant une communication du gouvernement allemand en date du 21 octobre et de vous informer que le président m'a chargé de répondre à cette communication comme suit:

« Ayant reçu les assurances solennelles et explicites du gouvernement allemand, que celui-ci accepte sans réserves les termes de paix exposés dans son adresse au Congrès des Etats-Unis en date du 8 janvier 1918, ainsi que les principes de règlement énoncés dans ses adresses subséquentes, particulièrement dans l'adresse du 27 septembre, qu'il désire discuter les détails de leur application et que ce désir et cette intention émanent, non pas de ceux qui ont jusqu'ici dicté la politique allemande et conduit la présente guerre du côté de l'Allemagne, mais de ministres qui parlent pour la majorité du Reichstag et pour une majorité étonnante du peuple allemand; ayant reçu aussi la promesse explicite du présent gouvernement allemand que les règles humanitaires de la guerre civilisée seront observées et sur terre et sur mer par les forces allemandes armées, le président des Etats-Unis estime qu'il ne peut refuser d'étudier avec les gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé la question d'un armistice.

« Il estime qu'il est de son devoir de dire cependant, de nouveau, que les conditions auxquelles il se sent justifié à soumettre, pour être pris en considération, seraient celles qui laisseraient les Etats-Unis et leurs Alliés en situation de faire exécuter tout arrangement qui pourrait être conclu et de rendre impossible une reprise des hostilités de la part de l'Allemagne.

« Le président a donc transmis sa correspondance avec les présentes autorités allemandes aux gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé comme belligérant, avec la suggestion que si ces gouvernements sont disposés à effectuer la paix aux conditions et suivant les principes déjà indiqués, il conviendrait de demander à leurs conseillers militaires, ainsi qu'aux conseillers militaires des Etats-Unis, de soumettre aux gouvernements associés contre l'Allemagne les conditions nécessaires d'un armistice tel qu'il puisse protéger, d'une manière absolue, les intérêts des peuples intéressés et assurer aux gouvernements associés le pouvoir sans limites de sauvegarder et d'imposer les détails de la paix, à quoi le gouvernement allemand a consenti, pourvu, du moins, qu'il juge un pareil armistice possible au point de vue militaire.

« Si de semblables conditions d'armistice devaient être suggérées, leur acceptation de la part de l'Allemagne fournirait la preuve la meilleure et la plus concrète que celle-ci accepte d'une façon non équivoque les conditions et les principes de la paix dont dérive toute l'action.

« Le président semblerait lui-même manquer de sincérité s'il ne faisait pas ressortir dans les termes les plus francs possibles la raison pour laquelle des garanties extraordinaires doivent être exigées. Quelques significatifs et importants que semblent être les changements conditionnels dont parle le communiqué allemand des affaires étrangères dans la note du 20 octobre, il ne paraît pas que les principes d'un gouvernement responsable vis-à-vis du peuple allemand ait été complètement réalisés ni que des garanties existent ou soient envisagées permettant d'avoir l'assurance que les modifications de principe et de pratique actuellement consenties en partie soient permanentes.

« D'ailleurs, il ne semble pas que l'on ait atteint le cœur de la difficulté actuelle. Il se peut que les guerres futures aient été mises sous le contrôle du peuple allemand, mais cette guerre-ci ne l'a pas été, et d'est avec cette guerre-ci que nous avons à faire. Il est évident que le peuple allemand n'a pas le moyen de forcer les autorités militaires de l'Empire à se soumettre à la volonté populaire.

« Il est évident que le pouvoir qu'a le roi de Prusse de contrôler la politique de l'Empire n'est pas affaibli; qu'il n'initie déterminante reste encore entre les mains de ceux qui ont jusqu'à présent été les maîtres de l'Allemagne. Estimant que toute la paix du monde dépend maintenant de la franchise dans les paroles et de la loyauté dans les actions, le président juge qu'il est de son devoir de dire, sans essayer en aucune manière d'adoucir les mots qui peuvent paraître durs, que les nations du monde ne se font pas et ne peuvent pas se fier à la parole de ceux qui ont jusqu'à présent été les maîtres de la politique allemande et de faire remarquer une fois de plus qu'en concluant la paix et en faisant des tentatives pour redresser les torts infinis et les injustices de cette guerre, le gouvernement des Etats-Unis ne saurait traiter qu'avec des véritables représentants du peuple allemand investis d'une autorité sincèrement constitutionnelle qui fasse d'eux les véritables gouvernants de l'Allemagne.

« S'il devait maintenant avec les maîtres militaires et les auteurs monarchiques de l'Allemagne, ou s'il devait éventuellement avoir à traiter avec eux plus tard pour ce qui concerne les obligations internationales de l'empire allemand, il devrait exiger non pas des négociations de paix, mais une capitulation. Il n'y a rien à gagner en taisant cette chose essentielle.

« Acceptez, Monsieur, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

« Signé: Robert LANSING. »

M. Wilson répond

M. Wilson vient de répondre, avec sa précision et sa loyauté inflexibles, à la note officielle du ministre des affaires étrangères d'Allemagne. Le monde entier applaudira ce ferme langage.

Le discours du chancelier Max de Bade, au Reichstag, n'avait été que le complément et le commentaire de la note allemande. Mais à l'humilité cauteleuse du roi de Prusse s'était substituée une assurance de commande ayant pour but de relever le moral défaillant des peuples de l'Empire.

Donc l'Allemagne ne saurait accepter que « paix de violence et de contrainte ». Elle doit se défendre et lutter jusqu'au bout. Le chancelier, toutefois, voulait bien admettre que le temps est passé où l'Allemagne n'avait à se préoccuper que de sa propre opinion, et, le loup étant devenu Berger, le prince Max demandait une paix « par voie d'accords volontaires » et « en tenant compte de la situation internationale actuelle ».

Ainsi, la même tactique aurait été poursuivie au point de vue militaire et au point de vue politique: Solf sollicitait un armistice ayant pour base « le rapport proportionnel des forces existant sur le front »; Max de Bade prétendait se référer à la situation internationale qu'il se chargerait bien d'expliquer au mieux des intérêts d'une paix allemande, d'une « paix blanche » — à défaut de « la victoire de la conception allemande sur le monde ».

Le chancelier s'est plaint d'ailleurs, en son discours, que la première réponse de Washington n'ait pas donné au peuple et

lemand des éclaircissements suffisants. Et, par une singulière transposition des faits et des actes, le prince Max s'est présenté lui-même en protagoniste de la Société des Nations. Si bien que l'Allemagne, après avoir échoué dans son offensive foudroyante, conviendrait elle-même tous les peuples qu'elle voulait opprimer à une discussion philosophique et humanitaire sous la présidence de M. Wilson.

Le président de la République des Etats-Unis a vu clair dans ce jeu. Les subtilités de Solf ne l'ont pas mis en défaut; les arguties et les airs de bravoure tempérée de Max de Bade ne l'ont point ému.

Prenant acte de l'acceptation, par le gouvernement allemand, des termes de paix exposés au Congrès des Etats-Unis, le 8 janvier 1918, et prenant acte aussi de ses engagements en ce qui concerne « les règles humanitaires de la guerre civilisée », M. Wilson ne refuse pas d'étudier la question de l'armistice, — mais à la condition que cet armistice rendra impossible la reprise des hostilités par l'Allemagne. Et voici d'abord à vau-l'eau tout arrangement éventuel ayant pour base « le rapport proportionnel des forces existant sur le front » que sollicitait le Dr Solf. Si donc les gouvernements alliés sont disposés à effectuer la paix suivant les principes qu'il a indiqués lui-même, et s'ils jugent qu'un armistice est militairement possible, le président Wilson leur suggérera l'idée de demander à leurs conseillers militaires d'étudier les conditions de cet armistice. Et l'Allemagne n'aura plus qu'à s'y soumettre.

Et pour ce qui concerne les négociations de la paix, — négociations qui pourraient suivre l'armistice dont les conditions au-

ront été fixées et imposées par les Alliés, — M. Wilson déclare que le gouvernement actuel de l'Allemagne ne lui offre pas encore des garanties suffisantes. Car la responsabilité effective de ce gouvernement vis-à-vis de son peuple ne paraît pas entièrement réalisée.

En effet, les réformes constitutionnelles annoncées par M. Solf sont toutes de façade, puisque le Reichstag actuel est celui qui, dans la séance du 4 août 1918, a approuvé à l'unanimité l'invasion de la Belgique et la déclaration de guerre, puisqu'il en a approuvé les horreurs, puisque la constitution impériale de 1871 n'est en rien modifiée, puisque les pouvoirs du roi de Prusse — empereur allemand — persistent, et puisque le système ministériel et militaire de la Prusse reste le même en ce royaume qui demeure la forteresse féodale de l'Allemagne.

D'ailleurs, en ce qui le regarde, s'il fallait au président Wilson — aujourd'hui ou demain — traiter avec les maîtres militaires actuels ou les auteurs monarchistes de l'Allemagne, il devrait exiger non pas des négociations de paix, mais une capitulation.

C'est le mot de la fin, et c'est le fin mot de la déclaration américaine. Comment les nations alliées, dont tous les gouvernements sont libéraux et parlementaires, pourraient-elles refuser de souscrire à cet engagement qui doit entraîner la capitulation de l'autocratie militaire de l'Empire allemand?

En bref, l'Allemagne doit se rendre compte aujourd'hui de ces vérités élémentaires:

« Quand on demande l'armistice, il faut se soumettre aux conditions du vainqueur. On bien, on les refuse et la lutte continue. On ne peut tout de même pas poser les conditions d'une faveur qu'on sollicite. Et dans l'hypothèse d'un armistice accepté, si l'Allemagne veut négocier la paix, il lui faudra donner au président Wilson et aux Alliés les certitudes d'un gouvernement vraiment responsable, échappant aux influences autocratiques allemandes. Et ce gouvernement devra à son tour, de gré ou de force, consentir les Restitutions, les Réparations et les Garanties nécessaires à la restauration du droit, nécessaires à la paix du monde.

TH. VALLÉE.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 24 octobre.

Le Parlement s'agitait enfin de l'épidémie de grippe. M. Lucien Dumont posait ce sujet au ministre de l'Intérieur une question qui sera transformée en interpellation. On doit donc se rassurer. La grippe ne peut manquer de disparaître promptement puisque quelques députés vont la combattre. On est bien heureux d'avoir en Chambre un tel ministre et un tel ministre de l'Intérieur. Pendant que, dans les couloirs du Palais-Bourbon, on discute la nouvelle réponse de M. Wilson, une vingtaine de députés sont en séance.

Sous la présidence de M. Deshayes, ils s'apprêtent à débayer l'ordre du jour ou de motifs sa première partie. M. Collard, ministre du travail, dépose d'abord un projet sur le crédit ouvrier et les habitations à bon marché.

On vote ensuite sans débat. Un projet adopté par le Sénat sur l'indult, dans les procédures civiles, des témoins mobilisés, et une motion chargeant la Commission du travail de déposer à bref délai un rapport sur une législation internationale du travail « dont les principes pourraient être insérés dans le traité de paix ».

On discute un projet ouvrant des crédits supplémentaires sur le budget ordinaire de 1918. M. Emmanuel Brousse renouvelle, ses critiques au sujet de la gabelle qui, d'après lui, régnerait dans nos administrations publiques.

La question des indemnités de vie chère aux petits fonctionnaires donne lieu à un débat. Plusieurs relèvements de crédits sont adoptés notamment en faveur des perceptions rurales des surnuméraires de l'enregistrement et des domaniaux.

Divers membres se plaignent de la rareté et de la mauvaise qualité des allumettes. Le commissaire du gouvernement dit qu'un chargement de tiges d'allumettes actuellement au Havre, arrivera par paquets à destination des manufactures nationales.

L'ensemble du projet est voté après plusieurs discussions. Séance demain.

Contre séance au Sénat, qui a adopté sans débat la proposition de résolution de M. Bourgeois tendant à nommer une Commission de 27 membres chargée d'examiner les projets et la proposition de loi relatifs aux questions minières.

Parmi les autres propositions acceptées sans discussion se trouvent également la proposition tendant à donner à la guerre les lois et règlements en vigueur actuellement le surcroît des épaves, puis le Sénat s'est réuni à jeudi 7 novembre.

Dans l'après-midi, réunion pour la séance de la Haute-Cour.

TH. HENRY.

Le journal exprime également cette opinion que les députés suédois qui participent à la conférence de Stockholm ont pour leur honneur de se rendre à la conférence de Stockholm.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Malgré la résistance opiniâtre de l'ennemi, les troupes britanniques continuent leur avance victorieuse.

Elles capturent 7,000 prisonniers et 100 canons; délivrent de nombreux villages.

Les Français progressent aux abords de l'Oise

Activité énergique des Américains.

Les troupes franco-serbes libèrent la Serbie.

FRONT FRANÇAIS

24 Octobre, 14 heures. — Sur le front de l'Oise, nos troupes ont franchi le canal à l'Est de Grandverly. Malgré des contre-attaques ennemies, nos éléments se sont maintenus sur la rive Est entre l'Oise et la Serre.

La lutte a été également vive dans la région de la voie ferrée au Nord de Mesbrecourt. Nous avons fait des prisonniers.

Au Nord d'Anizy-le-Comte, nous avons sensiblement élargi nos gains pendant la nuit.

Sur les plateaux à l'Est de Vouziers, grande activité des deux artilleries.

23 heures. — Sur le front de l'Oise, nos éléments, après avoir franchi le canal, à la hauteur de Longchamps, ont progressé sur la rive Est, en faisant une trentaine de prisonniers.

Entre l'Oise et la Serre. Nous avons déclenché une attaque, au cours de laquelle nous avons fait de nombreux prisonniers. Malgré la résistance des Allemands, nos troupes ont réalisé une avance sérieuse au Sud d'Anizy-Sainte-Benoite et au Nord de Villers-le-Sec.

A notre droite, nous avons atteint la route de la Ferté-Chevresis à la ferme Ferrières; on signale plusieurs centaines de prisonniers.

Rien à signaler sur le reste du front, en dehors d'une assez grande activité d'artillerie sur les plateaux à l'Est de Vouziers.

AVIATION. — Le 23 octobre, le temps s'étant amélioré, nos avions ont pu réaliser un travail considérable.

Les équipages d'observation, au cours de nombreuses reconnaissances, ont constaté que les Allemands ont fait de nombreux kilomètres dans l'intérieur des lignes ennemies, et rapporté plusieurs centaines de clichés.

Deux ballons captifs ont été incendiés et deux avions ennemis abattus ou mis hors de combat.

La plupart de ces succès ont été obtenus dans la région de l'Aisne, où la vigilance de nos chasseurs s'est particulièrement exercée.

Pendant la nuit, nos bombardiers ont pris leur part de nos succès en lançant 14.500 kilogrammes de projectiles sur les garnisons de Montcornet, Marais, Vervins, Massigny et surtout sur celle de Protivry.

FRONT BRITANNIQUE

24 Octobre, après-midi. — Dans l'après-midi et la soirée d'hier, de vifs combats ont continué sur le front de bataille, au Sud de Valenciennes. Nos troupes ont chassé l'ennemi du bois de Vendegies et se sont emparées des villages de Neuville, Salesches, Beaudignies et des passages de l'Ecaillon, près de cette dernière localité.

En fin de journée, l'ennemi, soutenu par un violent feu d'artillerie, a contre-attaqué en face de Vendegies. Il a été repoussé.

Ce matin, l'attaque a été reprise sur tout le front entre le canal de la Sambre à l'Oise et l'Escaut.

Au Nord de Valenciennes, nous avons chassé l'ennemi de la forêt de Haismes et capturé les villages de Thiers, Haute-Rive et Thuay.

Des combats locaux acharnés ont eu lieu à l'Ouest de Tournai sans apporter de changement dans la situation.

Soir. — Ce matin, notre front de bataille a été étendu vers le Nord jusqu'à l'Escaut, à Thiant.

Sur tout le front de bataille, entre le canal de la Sambre et l'Escaut, la résistance ennemie a été surmontée et nous avons continué notre avance. De durs combats ont été livrés en de nombreux points.

À la droite, la sixième division a poussé en avant jusqu'à la lièze Est du bois l'Évêque et a pris Ors. Au Nord de ce point, nos troupes s'approchent des lièzes Ouest de la forêt de Mormal et ont pris Robert-sart.

Au centre droit, nos troupes ont continué leur avance avec succès jusqu'aux environs de Quenoy.

Nous avons pris les villages de Poix du Nord et des Tuilleries et avons progressé au-delà vers Englefontaine.

Le village de Ghisignies a été pris par la 37^e division après un dur combat au cours duquel l'ennemi a défendu avec acharnement les passages de l'Ecaillon.

Au Nord-Ouest de Ghisignies, nous avons enlevé les passages de la rivière à Beaudignies, qui est entre nos mains. A cet endroit, également, nous avons rencontré une résistance vigoureuse. Elle a été surmontée par des troupes néo-zélandaises qui ont capturé un certain nombre de batteries comprenant des canons de fort calibre.

FRONT AMÉRICAIN

24 Octobre. — Sur le front de Verdun, des combats locaux se sont poursuivis toute la journée.

Dans la région de Bantheville, au cours d'une opération secondaire, nos troupes ont avancé leurs lignes de cinq cents mètres atteignant la colline au Nord du village et faisant cent soixante dix prisonniers.

À la suite des engagements favorables qui se sont déroulés hier à l'Est de la Meuse, nos troupes se sont établies sur les hauteurs du bois d'Étray.

L'action d'artillerie a continué violemment sur tout le front, particulièrement sur la côte de Chatillon et dans le bois des Caures.

FRONT BELGE

24 octobre. — Aucun événement important à signaler au groupe d'armées des Flandres. L'armée française a accentué son avance à l'Est de la Lys. Elle a atteint la route de Deynze à Courtrai entre Peteghers, Exclut et Onfene, et a progressé à Nord de Vitche.

L'action d'artillerie a continué violemment sur tout le front, particulièrement sur la côte de Chatillon et dans le bois des Caures.

FRONT ITALIEN

24 octobre. — Intensification du feu de notre artillerie au mont Grappa. La nuit dernière, des détachements français firent irruption dans les positions ennemies du mont Sisemol et capturèrent 23 officiers et 707 hommes.

Les troupes britanniques assaillirent les tranchées ennemies au plateau de l'Asiago, faisant 5 officiers et 209 hommes prisonniers.

Nos patrouilles ont capturé 100 prisonniers et quatre mitrailleuses. Nous avons bombardé par avions les arrière-ennemis en différents endroits.

FRONT DES BALKANS

Communiqué français. 23 Octobre. — Les troupes françaises continuent leur progression vers le Nord, sont entrées dans Negotin.

Plus à l'Ouest, les troupes serbes ont brisé la résistance de l'ennemi sur la ligne Razanjatalac et se sont emparées, le 22 octobre, du massif de Mecka et du village de Cicovak, capturant trois cents prisonniers et un important matériel.

L'ennemi bat en retraite sur tout le front.

Communiqué serbe

24 Octobre. — Après des combats très opiniâtres sur les positions très fortes de part et d'autre de la Morava, les troupes serbes ont forcé l'ennemi de battre en retraite.

Nos troupes ont franchi la Morava occidentale, progressant vers le Nord. Nous avons pris plus de 300 prisonniers.

Chronique Locale

La Garde Républicaine au Havre

C'est une véritable soirée de gala qui sera donnée le 26 octobre, au Grand-Théâtre, au profit d'une œuvre intéressante entre toutes, la Comité de secours aux Marins mobilisés au Havre.

La Garde républicaine participera à cette manifestation et en sera le principal attrait. Il est superflu de souligner l'intérêt que présente à cette inépuisable phalange. C'est une phalange de la musique instrumentale française et trop rare en ces heures, les occasions de l'entendre.

Cette bonne fortune sera donc le résultat de la Garde républicaine à été spécialement autorisée à venir au Havre par M. le président de la République.

M. Georges Leygues, ministre de la Marine, assistera à cette soirée ainsi que plusieurs personnalités haïennes.

En outre de l'importance artistique de ce gala, l'intérêt de l'œuvre destinée à la reconstruction du Havre, les marins mobilisés ont de véritables collaborateurs de la défense nationale. Ce sont des hommes dont on connaît pas la vie dure et périlleuse. Au long effort qu'on leur demande, ils consacrent le sacrifice de leur énergie. Obligés de se séparer de leurs familles, ils ont dû se résigner à la grande œuvre de la guerre de leur vie. Ils ont de bons jours que ces dévouements obscurs et silencieux, et la pensée est obsédante de la belle qui présente au Havre, en même temps qu'elle élève le geste de la satisfaction suprême de remplir un geste de bravoure glorieuse et d'effort solennel.

Appel du Comité pour souscrire au profit de la Garde Républicaine au Havre, 33, rue d'Alsace.

Solennel, le Roi du Ponton, qui révolutionne le commerce de la porterie, vient d'être élu successeur au Havre, 33, rue d'Alsace.

FAITS LOCAUX

— Rue Charles-Bellin, vers les hauts du quartier, M. Joseph Deborde, 22 ans, militaire de guerre, domicilié 416, rue Gustave-Flaubert, tomba d'un toit et se blessa au crâne; il fut porté à l'hôpital de la rue de la République.

— Il repart les soins nécessaires dans un hôpital de la rue Charles-Lafitte, puis à l'Hôpital Pasteur.

— Dans la nuit du 22 au 23 octobre, s'éleva un grand vent de l'Est, accompagné de pluie et de grêle. M. J. Pigeon, négociant, au 4, place de la République, au moment de se rendre à son domicile, fut atteint par une grêle de pluie et de grêle, la nuit valant 200 francs.

La police du 11^e arrondissement a ouvert une enquête.

OBSEQUES DE MILITAIRES

Les obsèques du soldat belge ROMAN JORDENS, du 2^e régiment de carabiniers, domicilié à Halle-Bouchard (Belgique), auront lieu le samedi 26 octobre, à 10 heures, au cimetière de l'Hospice Général, rue Gustave-Flaubert, 55 bis.

Les obsèques du soldat JOSEPH VAN NOORDEN, de l'armée belge, domicilié à Longueville (Belgique), auront lieu le samedi 26 octobre, à 10 heures, au cimetière de l'Hospice Général, rue Gustave-Flaubert, 55 bis.

Les obsèques du soldat FRANÇOIS ZENNUN, du 12^e régiment d'infanterie, domicilié à Fontaine-la-Mallet, auront lieu le samedi 26 octobre, à 8 heures, au matin, à l'Hospice Général, rue Gustave-Flaubert, 55 bis.

THEATRES & CONCERTS

Folies-Bergère

Ce soir, à 8 h. 1/2, soirée de gala: 1^{re} représentation de « Ça va à l'Opéra » avec l'attraction de M. Albert René; 2^e défilé de nouveaux costumes par M. Roger Dautin; de Paris; 300 costumes neufs de la maison Paris-Hervey.

Location ouverte de 11 heures à midi et de 1 heure à 5 heures.

Théâtre-Cirque Omnia

Cinéma Omnia Pathé

Aujourd'hui, soirée à 8 h. 1/2, avec: « Le peintre de Glace » du Paris National de l'Exposition, plein air. Les Derniers Actes de la Guerre et de l'Exposition. Journal au jour le jour. Le Saute de l'Exposition, comédie. André Cornelius, drame de Paul Bourget; Patrouille d'hydravions sur l'océan, instructif; Chanson d'été, comédie à 3 parties; Bobby Boy, comédie, comédie à 3 parties; Chanson d'été; Sur la Riviera, chanté par Mme Legit. Doublet; Soupe, comédie dramatique en 3 parties; Attraction pour la première fois au Havre: Les 8 Salottes Givres dans leur extraordinaire numéro de sautes. Derniers Actes de la guerre, au 1^{er} jour. Les Fiancés de Casale, comédie.

Location ouverte de 10 h. à midi et de 13 h. à 17 h.

L'Anniversaire de l'Yser

La séance cinématographique de samedi prochain, 26 octobre, au Select, destinée à commémorer le 1^{er} anniversaire de la bataille de l'Yser, aura lieu sous la présidence de M. Carlen de Wisart, ministre de la Justice, qui fera une allocution d'ouverture.

LE PASSEPORT

Quelques renseignements complémentaires: MASCAMOR (2^e épisode) LES CHANS D'ANATOLIE LA VICTOIRE EN MALINDAO LA BARRICADE CHIMÈRE

La Salle est désinfectée tous les jours

LE NOUVEAU DIRECTEUR

Grand Drama, en 5 parties
Le Cour de Ginetto
Julia Comédie en 4 parties
GEORGET, etc.

Bulletin des Sociétés

Syndicat Central des Bâtisseurs. — Les entrepreneurs de travaux de bâtiment de l'Yver et de ses environs, syndiqués en tant que tels, ont décidé de se réunir le samedi 26 octobre, à 10 heures, au siège du Syndicat, 21, rue de l'Église.

Ordre du jour: 1^{er} ordre. Déclaration d'ouverture.

La Renaissance. — Réunion générale, 23 courant, à 8 h. 1/2, au Café de la République, sous la présidence de M. Carlen de Wisart.

Société de Secours Mutuels La Fraternelle Gravelle. Réunion générale obligatoire dimanche 27 courant, au siège social, Maison de Gravelle.

Bulletin des Sports

Football Association

Havre Athletic Club. - 1^{er} équipe, à 3 h. 1/2, à la Dardé-Veys, dimanche; 2^e équipe, contre Ecolé Supérieure, dimanche matin, à 8 h. 1/2, à Sanvic.

Le Tournoi de Dimanche prochain

Cercle Sportif Belge du Havre. - La journée de dimanche prochain comportera deux éliminatoires extrêmement intéressantes.

Le Comité d'organisation a obtenu le patronage d'importantes personnalités alliées et une musique militaire viendra prêter son concours à cette belle manifestation sportive.

A. S. E. C. - Dimanche, match contre S. S. M. à Montivilliers. Rendez-vous à 2 heures, hôtel de Ville.

Entraînement Physique

Vigilants Havrais. - Ce soir, au préau de l'école de la rue Piedfort, leçon d'éducation physique.

Dimanche prochain 27 octobre, match de football contre le C.S.B.H., à 9 heures au terrain du H.A.C., à Sanvic, match comptant pour le challenge Hautpois.

Les Eclaireurs de France (B.S.F.). - Dimanche 27, sortie. Réunion au local à 7 h. 1/2, sur mur de cordages et des haches.

Bureau de l'Entraînement Physique

Challenge Hautpois. - Il est rappelé que la clôture des engagements pour le Challenge Hautpois est le 26 octobre 1918, 18 heures, bureau de l'E.P., 22, rue de la Bourse.

Cross-Country

Patronage Laïque Havrais. - Réunion générale vendredi 25 courant, à 8 h. 1/2, chez M. Hamery, 43, rue Robert-le-Diable. - Organisation de l'handicap du P.L.H.

La Société NESTLÉ

16, Rue du Parc-Royal, Paris (3^e Ar.) informe sa clientèle qu'il lui est impossible en ce moment de livrer de la Farine lactée, en raison des interdictions de vente frappant les aliments pour enfants à base de farine de blé.

G. CAILLARD, CHIROBIEN-DEVIENS, 17, rue Marie-Thérèse

CHRONIQUE RÉGIONALE

Tickets de Pain. - La distribution des tickets de pain, pour le mois de novembre, sera faite à la mairie le lundi 28 octobre pour les noms de A à K et le mardi 29 octobre pour les noms de L à Z, de 8 h. 30 à midi et de 2 heures à 6 heures.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES Du 24 octobre. - Henri ESCHEMBER, impasse Bretleville, 5; Denise BOUVIER, boulevard de Gravelle, 139; Jacques GUNZIGER, boulevard Amiral-Moncheux, 120; Maurice PELTIER, rue Sary, 23; Albert LEPILLER, rue Demidoff, 86; Pierre RENAUD, rue de la Comédie, 43.

DÉCÈS

Du 24 octobre. - Céline LUNEL, épouse HOCHARD, 36 ans, sans profession, rue Hélène, 44; Yvonne BURAY, 15 ans, employée de bureau, rue de Lodi, 13; Odette FLURET, 5 mois, rue Duconé, 6; Marie GEFROY, épouse ROCHET, 22 ans, couturière, rue Fénelon, 45; Marie LAGALLON, veuve LÉOUSTRE, 78 ans, sans profession, rue Gustave-Flaubert, 30; Louise COURTEL, épouse LEMARCHAND, 38 ans, employée aux tabacs, rue de la Gaffe 9; Auguste LECACHEUX, 30 ans, quartier-maître canonnier, Ferdinand GRANT, 30 ans, soldat français, Hôpital militaire n° 45, rue Victor-Hugo; Charles ECHEVET, 28 ans, soldat français, Hôpital militaire place forte, rue Massillon; Simone BALKER, 19 ans, sans profession, rue Frédéric-Lemaître, 49; Lucie CHEVALIER, épouse WINCKELMANN, 25 ans, sans profession, rue Malherbe, 54 bis; Joanne VICTOIR, 28 ans, sans profession, rue du Perrey, 148; Louis NAULEAU, 40 ans, soldat français, Hôpital militaire auxiliaire n° 2, rue Jeanne-d'Arc, 44; Arthur WALBRUCQ, 25 ans 1/2, rue du Général-Rouaies, 33.

Religieuses RENARD, veuve LANGLOIS, 79 ans, sans profession, Hospice Général; André SALMON, 47 ans, journaliste; Léon FRUCHART, 34 ans, journaliste, passage du Sergent-Bobillot, 41; Auguste VIVIER, 21 ans, journaliste, cité Desmarais, 33; Philippine EHRHART, veuve LE Tournel, 83 ans, journaliste, place Gambetta, 26; Georges BALLON, 60 ans, délégué de tabac, boulevard de Strasbourg, 104; Jules BOURBON, 34 ans, sergent d'administration belge, Hôpital belge, rue Ancelet; Raymonde LAINÉ, 6 mois, rue du Perrey, 32; Albert BLOMFIELD, 66 ans, journaliste, rue Augustin-Normand, 119; Zélie RICHARD, épouse SAVALLE, 28 ans, sans profession, rue du Neustria, 16; Jules DE NOYELLE, 49 ans, brigadier des douanes, caserne des Douanes; Friedrich NAUMANN, 35 ans, soldat allemand, Joseph VAN HOOGTEM, 29 ans, ignare JORDENS, 37 ans, soldat belge, Marcel LEBRY, 22 ans, soldat français, Hospice Général; Raymond SIMENEL, 5 ans, cours de la République, 75; G. WARD, 30 ans, J. ROBERTSON, 34 ans, soldat anglais, Hôpital militaire, quai d'Escaul; M. WILLEMORE, 22 ans, soldat anglais, E. CLEMETSON, 25 ans, soldat américain, Hôpital militaire, boulevard Albert I^{er}.

Spécialité de Deuil A LORPHELIN, 13-15, rue Thiers Deuil complet en 12 heures Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile. TELEPHONE 93

VOIES URINAIRES

Prostatite et suites de blennorrhagie Traitement spécial, sans médicaments, Résultats toujours positifs en quelques semaines. Puisse cet avis, publié suivant le désir de nombreux malades traités et guéris, être un réconfort pour les alligés de cette maladie ordinairement incurable. Dr S. Thiers, Téléph. 11.11. Consultation: Lundi et mercredi, de 3 à 4 h.; vendredi, de 2 à 6 h. - Radiographie et Accidents du Travail, tous les jours.

Mort pour la France

Lieutenant Robert J. ADELINÉ Du 32^e Régiment d'Infanterie Chevalier de la Légion d'Honneur Décoré de la Croix de Guerre avec cinq citations (né à l'ennemi le 30 septembre 1918, à l'âge de 25 ans.)

De la part des Familles ADELINÉ, OSER, CROUZET, LEMIERRE, LAUNAY et PERHOTTE. « Heureux ceux qui ont eu le cœur pur, car ils verront Dieu. » « Heureux ceux qui sont persécutés pour la Justice, car le royaume des cieux est à eux. » St-Matthieu Chap. V. Versets 8 et 10. (8956)

ERRATUM

Pour l'inhumation de Mlle Christiane-Gabrielle STEINFELD qui aura lieu demain Samedi à 4 heures, on se réunira au Domicile mortuaire, 8, rue Saint-Jacques.

M^{me} Veuve PEULLIER; M^{me} Veuve LECOUCY; M^{me} et M^{lle} Maurice AUVRAY; M^{me} Veuve FALAY; M. Joseph FARY; M. et M^{lle} Ferdinand CHRETIEN. La Famille et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Ferdinand LECOUCY leur frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin et ami, décédé le 21 octobre 1918, à 11 h. 1/2 de soir, dans sa 73^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu le samedi 26 courant, à neuf heures du matin, en l'église de Gravelle, sa paroisse. On se réunira au domicile mortuaire, 40, rue Neuve. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8958)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veuve Henri DUTOT et ses Enfants; M^{me} Veuve Prosper DUTOT et ses Enfants; M. et M^{lle} Alfred DUTOT et leurs Enfants; M. et M^{lle} Veuve DUYAL, née DUTOT, et leurs Enfants; M^{me} Veuve DUBOIS, née DUTOT et ses Enfants; M. LUCAS et Madame, née DUTOT; M^{me} Veuve Ernest DUTOT et ses Enfants; Les Familles BRISSET, DUTOT et les Amis. Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Gaston BRISSET leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, décédé le 25 octobre 1918, à Montivilliers, à l'âge de 35 ans, à la suite de maladie contractée au front, muni des Sacraments de l'Eglise. Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation, qui auront lieu demain samedi 26 octobre, à neuf heures du matin, en l'église d'Épouville. Réunion au domicile mortuaire, route d'Épouville, Montivilliers. Priez Dieu pour le repos de son âme ! Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. (8959)

M^{me} Veuve BRISSET, née DUTOT, sa mère; M. et M^{lle} Arthur POGNON, née BRISSET et leur Filles; M. et M^{lle} C. LEFRANÇOIS, née BRISSET et leurs Enfants; M. et M^{lle} LEBOUCHER, née BRISSET et leurs Enfants; M. Jules BRISSET, au front, et Madame et leurs Enfants; M^{me} Veuve Françoise BRISSET et ses Enfants; M. et M^{lle} Frédéric BRISSET et leurs Enfants; M^{me} Veuve SERY, née BRISSET et ses Enfants; M^{me} Fanny BRISSET; M^{me} Veu